

## **CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 16 MARS 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le dix-sept mars deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Vote des 3 taxes
- 2 - Vote du compte administratif 2017 - Budget commune
- 3 - Affectation de résultat - Budget commune
- 4 - Vote du compte administratif 2017 - Budget assainissement
- 5 - Affectation de résultat - Budget assainissement
- 6 - Vote du budget primitif communal
- 7 - Vote du budget primitif assainissement
- 8 - Commerce
- 9 - Aménagement centre bourg - rue du Maine
- 10 - Dénomination de la rue nouvelle

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **SÉANCE DU 16 MARS 2018**

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Étaient présents : M. Didier GENDRON, Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER, M. Sébastien LÉVÊQUE, M. David GOUGEON, Mme Sylvie GUIARD M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, M. Philippe PLU, Mme Maryline GENIER, M. Christophe LIVET, M. Rudy OSMONT.

Étaient absents excusés : Mme Annick COLIN (a donné procuration à Mme Brigitte RUAULT), M. François BERSON (a donné procuration à M. Joël TESTIER)

Était absente non excusée : Mme Sabrina GAREL

Secrétaire de séance : M. Joël TESTIER

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 16 février 2018 a été approuvé à l'unanimité.

#### **1 - VOTE DES TROIS TAXES - ANNEE 2018**

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition de 2018, taxe d'habitation et taxes foncières bâties et non bâties, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de reconduire les taux des trois taxes, à savoir :

Taxe d'habitation : 23.46 % - Taxe foncière / bâti 29.12 % - Taxe foncière / non bâti 34.62 %

#### **2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET COMMUNE**

Suite à la présentation du **compte administratif communal** 2017, après délibération, le Maire s'étant retiré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, ce document qui peut se résumer ainsi :

	en section investissement,	en section fonctionnement,
recettes	193 022.09 €	351 142.52 €
Dépenses	503 729.67 €	268 372.20 €
<b>un résultat d'exercice,</b>	<b>- 310 707.58 €</b>	<b>+ 82 770.32 €</b>
un résultat reporté de	409 189.55 €	0.00 €
<b>résultat de clôture</b>	<b>+ 98 481.97 €</b>	<b>+ 82 770.32 €</b>

et signent le compte administratif 2017.

Le compte de gestion communal 2017 présente des résultats identiques avec le compte administratif cité ci-dessus. Le Maire est autorisé à signer ce document.

### **3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Compte tenu du résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de 82 770.32 €, après délibération, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident l'affectation de résultat en section investissement - budget communal 2018, d'un montant de 82 770.32 € qui sera porté au compte 1068 - autres réserves- et 98 481.97 € qui sera porté en section investissement au compte 001 - excédent antérieur reporté.

### **4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **5 - AFFECTATION DE RÉSULTAT**

Suite à la présentation du **compte administratif communal** 2017, après délibération, le Maire s'étant retiré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, ce document qui peut se résumer ainsi :

	en section investissement,	en section exploitation,
Recettes	40 880.67 €	30 716.76 €
Dépenses	40 880.67 €	30 716.76 €
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

et signent le compte administratif 2017.

Le compte de gestion communal 2017 présente des résultats identiques avec le compte administratif cité ci-dessus. Le Maire est autorisé à signer ce document.

### **6 - VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2018**

Après présentation des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif communal 2018, qui s'équilibre :

en section <b>fonctionnement, dépenses</b>	<b>321 055.00 €</b>
<b>fonctionnement, recettes</b>	<b>321 055.00 €</b>
en section <b>investissement, dépenses</b>	<b>423 711.00 €</b>
<b>investissement, recettes</b>	<b>423 711.00 €</b>

et signent le budget primitif communal 2018

## **7 - VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018**

Il n'existe plus de budget assainissement sur la commune de Maisoncelles-du-Maine.

## **8 - COMMERCE**

Après une nouvelle rencontre demandée en urgence par Madame COMBOT, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme COMBOT du restaurant « L'Olivier » ne souhaite plus habiter au-dessus de son commerce.

## **9 - AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion de chantier avec ELB, Atelier du Marais, le Conseil Départemental et Leroy Paysages a eu lieu le 05 mars pour le lancement des travaux de la rue du Maine. Une modification sera apportée : à partir du passage surélevé, impasse du Closeau, création d'un trottoir jusqu'au 13 rue du Maine. De plus, Monsieur le Maire confirme que le transport scolaire sera assuré pendant les travaux.

## **10 - DÉNOMINATION DE LA RUE NOUVELLE**

Monsieur le Maire explique que le SDIS a demandé à la commune de nommer la nouvelle rue se situant à l'arrière de la mairie afin que les secours ne perdent pas de temps pour intervenir. Le nom proposé par les conseillers est la « rue des Douves ».

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Commémoration du 8 mai**

La Commémoration aura lieu le dimanche 6 mai à Maisoncelles-du-Maine. La messe est à 9h00 suivie du dépôt de gerbe aux monuments aux morts.

### **2 - Rythmes scolaires**

Un courrier de l'Inspection Académique de Nantes est arrivé en mairie pour valider notre demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée de septembre prochaine.

### **3 - Signalisation d'information locale**

Monsieur le Maire explique que deux devis ont été demandés pour une signalisation d'information locale (salle polyvalente, mairie, école, espace astronomie, complexe sportif, espace tri sélectif, cimetière, plan d'eau, parking PL). L'entreprise PRO SIGNAL de Laval a été retenue pour un montant de 2 874.00€.

Après délibération, les membres du conseil municipal ont donné un avis favorable à cette commande de signalisation pour un montant de 2 874.00€TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **4 - Comité de pêche**

Le comité de pêche de Maisoncelles-du-Maine a fait la demande d'acquisition de deux tables pour les installer près du plan d'eau. Le montant de cet achat reviendrait à 283.50€HT les 2.

Après délibération, les membres du conseil acceptent l'achat de ces deux tables au prix de 283.50€HT auprès de la CAM et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

#### **5 - Commission de la Carrière**

Monsieur le Maire informe les membres que Michel BOURGEOIS a transmis un courrier afin de confirmer son retrait de la commission « Carrière ».

#### **6 - Monuments aux morts**

Les inscriptions sur le monument aux morts ne sont pas très lisibles, il faudrait redorer les lettres existantes. Pour cela, une demande de devis auprès de la société des Pompes Funèbres Normand a été demandée. Le coût s'élèverait à 1 614€HT.

Après discussion, les membres souhaitent qu'un second devis soit demandé.

Levée de séance à 21h50